

**Service signaleur, plus de 70 km/h**

Équipe de 2 signaleurs avec TCD-005B rapide (2 camionnettes)	156,38 \$ / heure
- Barrières de contrôle et équipements équipe rapide	275,00 \$ / unité.jour
Équipe de 2 signaleurs avec TCD-005B standard (1 camionnette)	128,15 \$ / heure
- Barrières de contrôle et équipements équipe standard	175,00 \$ / unité.jour

**Service signaleur, 70 km/h et moins**

2 signaleurs avec 1 camionnette et TCD 005A	128,15 \$ / heure
Signaleur, sans équipement	49,96 \$ / heure

**Frais**

Frais de déplacement (auto)	0,70 \$ / km
Pause repas refusée par le client (par signaleur) <sup>10</sup>	24,98 \$ / unité

**SERVICE SIGNALEUR**  
**24 h/24**  
  
**1-833-208-9011**  
  
**Formulaire web**  
**groupesignalisation.ca/demande-**  
**signaleur/**

**Conditions**

1. **En saison, du 1er mai au 31 octobre, un minimum de 6 h bureau à bureau sera facturé pour le service de signaleur.** Hors-saison, ce minimum passe à 4 h;
2. Le service de signaleur est facturé de bureau à bureau, plus 30 minutes. Des frais de déplacement sont applicables. La distance en km et le temps (arrondi au 15 minutes supérieur) de transport sont estimés à l'aide de GOOGLE MAPS;
3. Pour les zones à forte congestion (exemple région métropolitaine de Montréal ainsi que Québec), veuillez prendre entente avec la répartition quant au temps accordé pour le transport afin d'éviter les retards;
4. Pour des travaux répétitifs à 1h30 de route ou plus, une pension sera facturée pour chaque travailleur. Si les travaux sont annulés, le minimum d'heures mentionné au point 1 sera facturé pour chaque jour où notre équipe était prévue;
5. La main-d'oeuvre est facturée à temps double après 10 h chantier;
6. Suivant un préavis d'une heure, la main-d'oeuvre est autorisée à quitter le chantier après un quart de travail excédant 12 h chantier;
7. Dans le cas d'une annulation tardive, un minimum de 4 h sera facturé pour un quart de travail de jour. Pour un quart de travail de jour, une annulation est considérée tardive si elle est effectuée après 17h00 la veille des travaux;
8. La main-d'oeuvre est facturée à temps double les fins de semaine et les jours fériés;
9. Du temps supplémentaire pourrait être facturé en semaine sur préavis selon la disponibilité des équipes;
10. Une pause de 30 minutes hors fonction est payable pour chaque tranche de 5 h travaillées. Celle-ci doit être allouée, sans quoi elle sera facturée en surplus selon l'item "Pause repas refusée par le client" afin de dédommager notre personnel (Art. 38, chap IV, décret 1529-2022);
11. En cas de défaut de service, la responsabilité de Groupe Signalisation envers son client est limitée à la valeur des travaux offerts par Groupe Signalisation pour la journée;
12. Le délai de paiement est fixé à 30 jours. De plus, toute réclamation sur une facture doit être communiquée dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la facture;
13. Sur préavis, pour les travaux du 1er novembre au 1er mai inclusivement, Groupe Signalisation se réserve le droit d'envoyer une camionnette (facturable) par signaleur dans le but d'offrir un meilleur environnement de travail permettant à nos employés de prendre une pause à l'abri et de se réchauffer au besoin;
14. Travaux de nuit exclus, sur soumission seulement;

**Exemple de calcul :**

**Pour 2 signaleurs en camion 4 h chantier à 34 min de route selon Google Maps :**

$128,15 \$ \times ((\text{Transport} = 2 \times 0,75 \text{ h}) + (\text{Préparation } 0,5 \text{ h}) + (\text{Chantier } 4 \text{ h})) = 768,90 \$ + \text{tx.}$  Pour chaque heure chantier additionnelle, ajoutez 128,15 \$/h.

**Si les travaux durent plus de 5 h, ajouter une pause dîner à 24,98 \$/signaleur si nos employés restent en position. Une journée de 7 h sans pause coûte donc :**

$128,15 \$ \times ((\text{Transport} = 2 \times 0,75 \text{ h}) + (\text{Préparation } 0,5 \text{ h}) + (\text{Chantier } 7 \text{ h})) = 1153,35 \$ + (2 \times 24,98 \$) = 1203,31 \$ + \text{tx.}$

**Acceptation des conditions de la liste de prix :**

Le client accepte les conditions de la présente liste de prix quant au mode de facturation des signaleurs routiers. Tout service de signaleur, à moins d'avis contraire sur une soumission ou un contrat de Groupe Signalisation, sera offert selon la tarification et les conditions ci-dessus.

**Entreprise**
**Bon de commande**
**Signature**
**Fier membre de ces associations**
